

Mon Copilote, la mobilité collaborative et solidaire pour tous

Qu'il s'agisse d'aller travailler, de voir des amis, de faire des courses ou de pratiquer des activités de loisirs, les difficultés pour se déplacer limitent la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite. Ces freins à la mobilité sont même l'un des premiers facteurs d'exclusion et d'isolement social dans la population concernée. Sur le territoire de Melun et Sénart en Seine-et-Marne et dans le sud-est de l'Essonne, un dispositif innovant d'accompagnement de porte à porte, le service « Mon Copilote », aide les personnes handicapées et âgées à se déplacer plus facilement grâce à une plateforme de partage de trajets. Une façon de rendre la société plus inclusive en simplifiant la mobilité de tous et en favorisant la rencontre et le lien social.

Pourquoi ?

Près de 7 millions de personnes handicapées ou âgées sont freinées dans leur mobilité, voire privées de toute possibilité d'accéder à une vie sociale épanouie, du fait d'un manque d'accessibilité des transports et/ou d'une incapacité physique ou cognitive de se déplacer seul. Avec une hausse de 72% de la population de plus de 75 ans projetée d'ici 2060, ces difficultés vont s'amplifier. Face à cet enjeu, les collectivités et les établissements d'accueil mettent en place des solutions alternatives, tels que les services de transport à la demande ou les taxis spécialisés, qui représentent un coût important sans répondre entièrement aux besoins. Développé en Île-de-France dans le cadre d'un partenariat entre l'association nationale APF France handicap et l'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) Mon Copilote, un service innovant d'accompagnement fondé sur le partage apporte une solution sur mesure.

Comment ?

Grâce à une plateforme web disponible 24h/24 7j/7 et une centrale téléphonique ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h, le dispositif opéré par Mon Copilote met en relation des « pilotes » – des personnes freinées dans leur mobilité – et des « copilotes » – des accompagnateurs potentiels – qui s'organisent pour

effectuer ensemble leurs trajets en choisissant leur mode de transport : voiture, train, bus, métro ou même à pied. Une participation financière modique correspondant au défraiement de copilote est demandée à chaque pilote. Le service est disponible sur des trajets longs, partout en France et même pour aller à l'étranger, pour partir en vacances ou en week-end, mais aussi sur des courtes distances pour les déplacements du quotidien, réguliers (par ex les trajets domicile/travail) ou occasionnels (aller voir de la famille, au cinéma, à un rendez-vous médical, etc.). Toute personne à partir de 7 ans peut devenir pilote, à condition de pouvoir se déplacer sans nécessiter la présence permanente d'un aidant professionnel. De leur côté, les copilotes, âgés au minimum de 18 ans, n'ont pas besoin de compétences spécifiques pour réaliser un accompagnement. Néanmoins, tout est mis en œuvre pour les aider à assurer au mieux leur mission. Les trajets porte-à-porte peuvent avoir lieu tous les jours sans contrainte horaire – tout dépend des besoins des pilotes et des disponibilités des copilotes...

L'engagement de la fondation

.....

Créé en 2016 avec le lancement d'une plateforme nationale dédiée aux trajets longues distances, Mon Copilote a ouvert l'année suivante des antennes pour gérer les trajets courtes distances à Clermont-Ferrand et à Pau, des territoires desservis par le Groupe Transdev qui a apporté une aide au démarrage des projets. En 2020, à la demande de l'APF France Handicap, la fondation a été sollicitée pour subventionner la nouvelle antenne implantée en 2018-2019 en Île-de-France pour couvrir une partie de la Seine-et-Marne et de l'Essonne. Une dotation de 15 000 € a été accordée à cette initiative qui contribue à améliorer l'inclusion des personnes handicapées et âgées dans la société grâce à la participation de chaque citoyen. Cette subvention a permis de financer les coûts de personnel pour l'animation de l'antenne, les frais d'accompagnement des copilotes volontaires, mais aussi les rémunérations des « copilotes SOS » : si la grande majorité des accompagnateurs sont en effet des bénévoles qui réalisent un geste solidaire et reçoivent un simple défraiement, afin d'assurer un maximum de trajets la plateforme fait également appel à des copilotes rémunérés pour répondre aux demandes lorsque aucun bénévole n'est disponible.

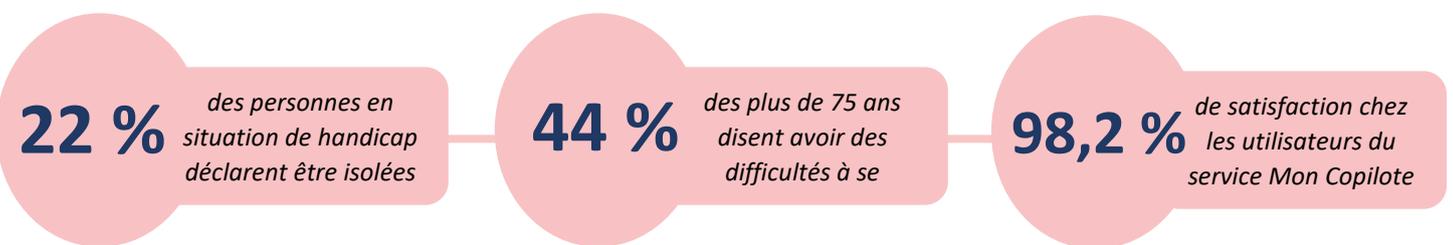
Résultats et impact

.....

Le déploiement du dispositif a été contrarié par la crise sanitaire et les mesures de prévention qui ont très fortement réduit les déplacements, tout particulièrement ceux de personnes âgées ou fragilisées. Dans ce contexte contraint, en 2020-2021 l'antenne francilienne a réalisé en moyenne une cinquantaine de trajets par mois, impliquant 170 pilotes et 130 copilotes. Pour garantir une relation de confiance entre accompagnés et accompagnateurs, et s'assurer que les trajets se font en toute sécurité, l'équipe a mis en place un système d'évaluation des intervenants, édité un guide « Copiloter pour les nuls » et elle organise des ateliers de

sensibilisation aux handicaps. Elle s'attache également à développer des communautés de pilotes et de copilotes, avec l'appui de l'APF France handicap et des associations et entreprises locales. Plus qu'une simple solution de transport, les trajets partagés sont l'occasion de créer des liens humains qui participent aussi à sortir les personnes accompagnées de leur isolement. Ils permettent également aux habitants du territoire de s'impliquer dans une action solidaire en fonction de leurs disponibilités, en prenant mieux conscience des enjeux du handicap et du vieillissement. Parallèlement à la montée en puissance de l'antenne régionale, les partenaires se sont donnés comme objectif de développer le service Mon Copilote sur de nouveaux territoires en lien avec les collectivités, les opérateurs de transport et les acteurs locaux.

Chiffre clés



Pourquoi la mobilité sociale ?

« Le choix du statut d'entreprise sociale et solidaire répond à notre souci de trouver un modèle économique viable pour le service Mon Copilote. L'enjeu est d'autant plus grand que ses bénéficiaires ont en majorité des moyens financiers limités. Actuellement en France, les transports en commun sont en grande partie financés par les collectivités par le biais de marchés publics. Notre ambition est d'apporter une brique supplémentaire, sous la forme d'un service flexible en fonction des besoins et sans critères restrictifs, basé sur l'économie du partage, pour répondre aux besoins grandissants de mobilité. »

Anne Keisser, responsable opérationnelle de Mon Copilote

« Le transport des personnes à mobilité réduite demeure un vrai sujet. Même dans les meilleurs des cas, rendre un bus accessible ne suffit pas à offrir une solution rassurante et confortable. Cela reste compliqué pour les intéressés, parfois aussi pour les autres voyageurs et les conducteurs. Mon Copilote apporte une réponse alternative, innovante et pertinente, parfaitement adaptée aux besoins de ce public. Elle repose sur une chaîne de solidarité, ce qui fait pour la fondation une double raison de soutenir cette initiative ! »

Noémie Loureiro, responsable Qualité Sécurité Environnement, Pôle régional Transdev Île-de-France Est, marraine de la fondation Transdev

Contacter l'association

APF France handicap – Territoire Essonne et Seine-et-Marne

14 rue Antonio Vivaldi

91280 Saint-Pierre du Perray

Mon Copilote

12 rue Anselme9

3400 Saint-Ouen

Tél Mon Copilote : 07 67 01 81 55

Courriel : contact@mon-copilote.com

www.mon-copilote.com